



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 octobre 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

| | |
|------------------------|--------------------|
| Anne Corriveau | Rémy Normand |
| Alicia Despins | Patrick Paquet |
| Raymond Dion | Jean Rousseau |
| Jérémy Ernould | Marie-Josée Savard |
| Jean-François Gosselin | Dominique Tanguay |
| Geneviève Hamelin | Suzanne Verreault |
| Pierre-Luc Lachance | Steeve Verret |
| Stevens Mélançon | Émilie Villeneuve |
| Michelle Morin-Doyle | Patrick Voyer |

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Monsieur le maire Régis Labeaume présente et rend hommage à monsieur Dominique Restino, président de la *Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, qui a été nommé membre de l'*Ordre des mécènes*, en reconnaissance à sa contribution au développement économique et entrepreneurial de Québec, qui a notamment inspiré la création d'un important programme de mentorat mené par la *Chambre de commerce et*

d'industrie de Québec, et en reconnaissance aux liens d'amitié qui unissent la Ville de Québec avec Paris et la France.

CV-2021-0948 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0949 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 septembre 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 22 septembre 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'une pétition de 25 616 signataires, relative à la sauvegarde des arbres sur le territoire de la ville de Québec.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2021-0950 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 septembre 2021, demandant l'élaboration d'un nouveau concept de réaménagement du stationnement du *Syndicat de copropriété du Havre Saint-Charles* - **RS2021-004****

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2021-004. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 31 août 2021, lors de la présentation faite par Monsieur Benoît Mimeault du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, les membres du jardin communautaire Saint-Roch et les résidents du secteur ont pris connaissance de la planification de coupe des arbres matures, en lien avec des travaux liés à l'insertion du tramway le long du trottoir entre la rue de la Couronne et la rue du Chalutier;

Attendu que six arbres matures seraient abattus à des fins de stationnements;

Attendu que cette perte s'ajouterait à la coupe de trois arbres matures donnant sur Prince-Édouard et la cour d'école;

Attendu que ces arbres sont actuellement essentiels au bien-vivre des enfants de l'*École des Berges*, puisqu'ils sont situés au sud-ouest de la cour et empêchent qu'elle ne devienne un immense îlot de chaleur;

Attendu que même avec un aménagement paysager et des plantations, il est impossible de ramener le taux de canopée actuelle dans un délai raisonnable, soit moins de 20 ans;

Attendu que *L'indice de canopée* dans le quartier Saint-Roch est l'un des plus faibles de la ville de Québec (12 %), et que chaque arbre coupé est une perte considérable;

Attendu que dans sa *Vision de l'arbre 2015-2025*, la Ville reconnaît la valeur des arbres dans le milieu urbain, ainsi que l'importance de tenir compte des arbres dans la planification et la conception de tout projet;

Attendu que des initiatives citoyennes appuyées par le conseil de quartier de Saint-Roch, le conseil d'établissement de l'*École des Berges, Verdir Saint-Roch*, la *Table de quartier l'Engrenage Saint-Roch* et la *Joujouthèque Basse-Ville* ont fait part à la Ville de leurs préoccupations et proposent une solution de compromis;

Attendu que dans le projet d'aménagement proposé d'une soixantaine de cases de stationnement, une dizaine de cases seraient offertes en location externe, qui ne sont ni pour les visiteurs ni pour les copropriétaires du *Domaine des Berges*;

Attendu que le projet de tramway vise justement à offrir une nouvelle alternative à l'utilisation de l'automobile aux citoyennes et citoyens de la ville de Québec;

Attendu qu'une révision du projet contribuerait à l'atteinte des cibles de 35 % de canopée établies dans la *Vision de l'arbre*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est proposé de demander :

1° au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun d'élaborer un nouveau plan d'aménagement du nouveau stationnement du *Domaine des Berges*, qui permettrait de préserver l'ensemble des arbres du secteur;

- 2° au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun d'élaborer un projet d'aménagement de stationnements qui serait acceptable par le conseil d'administration du *Domaine des Berges*, mais aussi qui aurait l'appui des organismes citoyens que sont le conseil de quartier Saint-Roch et le conseil d'établissement de l'*École des Berges*;
- 3° au Service du développement économique de la Ville de Québec de ne pas signer d'ententes avec le conseil d'administration du *Domaine des Berges* sur l'achat et/ou la cession de terrains, avant d'avoir un projet d'aménagement qui obtiendra l'acceptabilité sociale indiquée précédemment;
- 4° au Service du développement économique de la Ville de Québec de négocier une nouvelle entente de dédommagement envers la copropriété, afin de compenser les pertes de revenus de location commerciale des cases de stationnement des propriétaires, et conserver un milieu sain pour les enfants.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2021-0951 Félicitations à CCM2 Architectes et à Fugère Architecture pour avoir remporté deux prix *Platine*, lors du premier des deux galas du concours *Grands prix du design*, tenu le 18 septembre 2021

Attendu que le 18 septembre 2021, s'est tenu à Québec le premier des deux galas du concours *Grands prix du design*, organisé par *INT Design*;

Attendu que ce gala vise à célébrer l'excellence du design, en regroupant les acteurs majeurs de l'industrie et leurs clients, notamment dans la discipline de l'architecture;

Attendu que deux prix ont été décernés à *CCM2 Architectes* ainsi qu'à *Fugère Architecture* pour le *Marché Public de Sainte-Foy*, soit le

prix *Platine* dans la catégorie *Bâtiment commercial*, ainsi que le prix *Platine* dans la catégorie *Intégration de l'art en architecture*;

Attendu que *CCM2 Architectes* et *Fugère Architecture* ont collaboré sur ce projet qui met de l'avant une volonté d'offrir, tant pour les marchands que pour les citoyens, un environnement de qualité dont les ambiances évoluent tout au long de la journée;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'équipe de *CCM2 Architectes*, ainsi que celle de *Fugère Architecture* pour leurs prix, et les remercient pour tous les efforts que leurs équipes ont déployés afin de faire du *Marché Public de Sainte-Foy* un endroit dont les citoyens peuvent être fiers.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0952 Félicitations à tous les intervenants de la ville de Québec pour sa quatrième place au palmarès des 100 meilleures villes au monde pour étudier, par l'entremise de la compagnie anglaise *Studee*

Attendu que la compagnie anglaise *Studee* a récemment publié son palmarès des 100 meilleures villes au monde où étudier;

Attendu que la ville de Québec figure au 4^e rang de ce palmarès, brillant aux côtés de grandes villes telles que Tokyo, Melbourne, Seoul, Adelaide et Perth, et surpassant les autres villes canadiennes telles que Montréal, Vancouver et Toronto;

Attendu que, pour déterminer le niveau d'attractivité de chaque ville, l'étude tenait compte de facteurs tels que le coût moyen d'un loyer, le coût de la vie, le prix d'un *MacBook*, la vitesse *Internet*, le niveau de sécurité ainsi que la liberté d'expression;

Attendu que ce classement à ce palmarès mondial représente une grande source de fierté pour la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à faire de Québec une ville attrayante pour les étudiants à l'échelle internationale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0953 Félicitations à monsieur Justice Rutikara, pour avoir remporté le Prix Gémeaux de la relève pour son premier moyen métrage documentaire *La cité des autres*, lors du Gala d'ouverture dans le cadre de la 36^e édition des Prix Gémeaux, qui s'est tenu le 18 septembre 2021

Attendu que le 18 septembre 2021, s'est tenu le *Gala d'ouverture* dans le cadre de la 36^e édition des *Prix Gémeaux*;

Attendu que le réalisateur, monsieur Justice Rutikara, qui a grandi à Québec, a remporté le *Prix Gémeaux de la relève* pour son premier moyen métrage documentaire *La cité des autres*, disponible sur *Tou.TV*;

Attendu que ce prix vise à récompenser un artiste ou un artisan entamant sa carrière et se démarquant pour son innovation, sa créativité et son originalité;

Attendu que *La cité des autres* est un documentaire qui nous plonge dans la réalité des *Appartements Saint-Pie X* dans le secteur de Limoilou, où le réalisateur a habité pendant 10 ans;

Attendu que ce documentaire met en lumière l'âme du lieu à travers les habitants, la musique, le basket et l'entraide;

Attendu que monsieur Justice Rutikara a fait le choix de dépeindre de façon positive et lumineuse le plus important complexe de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, et de déconstruire en même temps certains préjugés associés à ce type d'habitation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères félicitations à monsieur Justice Rutikara pour avoir remporté le *Prix Gémeaux de la relève* cette année, et le remercient pour avoir mis la lumière sur le *Vivre-Ensemble* dans la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0954 Félicitations à la compagnie de production *Happy Camper Média*, pour avoir remporté le Prix Gémeaux pour sa série *L'Agent Jean*, lors du Gala de l'industrie dans le cadre de la 36^e édition des Prix Gémeaux, qui s'est tenu le 17 septembre 2021

Attendu que le 17 septembre 2021, s'est tenu le *Gala de l'industrie* dans le cadre de la 36^e édition des *Prix Gémeaux*;

Attendu que la compagnie de production *Happy Camper Média*, créée et basée à Québec depuis 2018, a remporté pour une troisième année consécutive, le prix *Meilleure émission ou série d'animation* pour sa série *L'Agent Jean*;

Attendu que *L'Agent Jean* est une série télévisée diffusée d'un océan à l'autre, en français et en anglais;

Attendu que *Happy Camper Média* a assuré le développement, la production et la distribution de la série jeunesse, inspirée des bandes dessinées du créateur et bédéiste québécois Alex A.;

Attendu que la boîte de production est passée de trois employés en 2018 à plus de 60 aujourd'hui;

Attendu que *Happy Camper Média* crée à Québec des productions québécoises à 100 %, destinées aux marchés nationaux et internationaux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'ensemble de l'équipe de *Happy Camper Média* pour leur *Prix Gémeaux*, pour sa série *L'Agent Jean*, et les remercient pour leur contribution à faire rayonner le talent québécois à l'échelle nationale et internationale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0955 **Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à une aide financière dans le cadre du programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2021 - CU2021-074 (Ra-2300)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative au versement d'une aide financière au montant de 1 464 700 \$, dans le cadre du programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2021, en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0956 Règlement hors cour relatif au dossier SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec) - AJ2021-036 (CT-AJ2021-036) — (Ra-2301)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de modifier l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Les Soeurs de la Charité de Québec*, autorisée le 22 septembre 2009, de manière à remplacer la cession du lot 4 362 673 par le paiement d'un montant de 94 942,93 \$ en faveur de *Les Soeurs de la Charité de Québec*, en guise de règlement complet du dossier;
- 2° d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité pour le règlement hors cour du dossier SAI-Q-138481-0708 (*Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec*), un montant de 94 942,93 \$;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson & associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0957 Entente entre la Ville de Québec et Paryse Martin inc., relative à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *Porter les songes à la limite du ciel*, dans le contexte de l'abattage de l'orme d'Amérique, mieux connu sous le nom de *l'arbre au boulet*, situé au coin des rues Saint-Louis et du Corps-de-Garde dans le Vieux-Québec (Dossier 76380) - AP2021-741 (CT-2556251) — (Ra-2301)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Paryse Martin inc.*, relative à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *Porter les songes à la limite du ciel*, dans le contexte de l'abattage de l'orme d'Amérique, mieux connu sous le nom de *l'arbre au boulet*, situé au coin des rues Saint-Louis et du Corps-de-Garde dans le Vieux-Québec, pour une somme de 342 882 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0958 **Avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 24 novembre 2020 entre la Ville de Québec et monsieur Luca Fortin, relativement à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *La passerelle de la Pointe-aux-Roches*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public à la place de Paris (Dossier 74641) - [AP2021-747](#) (CT-2532614) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 24 novembre 2020 entre la Ville de Québec et monsieur Luca Fortin, relativement à l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public *La passerelle de la Pointe-aux-Roches*, dans le cadre du concours d'oeuvre d'art public à la place de Paris, pour une somme supplémentaire de 86 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0959 **Entente entre la Ville de Québec et *L'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021–2023, pour la réalisation du projet de mise en valeur du monastère des Ursulines de Québec - [CU2021-079](#) (CT-2559123) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2021–2023, pour la réalisation du projet de mise en valeur du monastère des *Ursulines de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0960 **Acquisition d'un immeuble situé en bordure de la rue Dalhousie connu et désigné comme étant le lot 1 315 071 du cadastre du Québec – Modification des contrats d'emphytéoses, publiés sous les numéros 1 577 324 et 1 624 125, notamment pour ajouter le lot 1 315 071 du cadastre du Québec, et modifier la durée de l'emphytéose - DE2021-966 (CT-2559726) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition du lot 1 315 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 325 mètres carrés, propriété de *Productions Les Gros Becs*, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son acquisition, la modification des contrats d'emphytéose, publiés sous les numéros 1 577 324 et 1 624 125 dudit cadastre, en cédant en emphytéose à *Productions Les Gros Becs*, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 315 071 du même cadastre, d'une superficie de 325 mètres carrés, en considération des améliorations et obligations qui incombent à l'emphytéote, notamment l'amélioration de la bâtisse pour une somme minimale de 10 000 000 \$. La durée de l'emphytéose est modifiée afin qu'elle soit d'une durée totale de 30 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025. De plus, le paiement de la rente annuelle de 2 000 \$ est annulé à compter du 1^{er} janvier 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de modification d'emphytéose joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0961 **Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de deux immeubles connus et désignés comme étant des parties des lots 3 249 939 et 3 249 938 du cadastre du Québec, de deux servitudes réelles et perpétuelles d'égout pluvial, en faveur de la Ville, sur des parties des lots 1 757 516 et 3 104 678 du même cadastre, ainsi que des servitudes temporaires sur des parties des lots 1 757 516 et 3 104 678 du même cadastre – Arrondissement de Beauport - DE2021-967 (CT-DE2021-967) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales :
 - d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 249 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Québec, d'une superficie approximative de 3 133,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire ACQ3249939.DGN joint au sommaire décisionnel;

- d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 249 938 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 2 909,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire ACQ3249938.DGN joint audit sommaire;
 - d'une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout pluvial en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 757 516 du même cadastre, d'une superficie approximative de 302,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée d'un an, sur deux parties du lot 1 757 516 du même cadastre, dont les parties sont identifiées par les parcelles 2 et 3, de superficies approximatives respectives de 62,6 et 63,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire SERV1757516-1.DGN joint à ce même sommaire;
 - d'une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout pluvial en faveur de la Ville sur une partie du lot 3 104 678 du même cadastre, d'une superficie approximative de 152,4 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée d'un an, sur deux parties du lot 3 104 678 du même cadastre, dont les parties sont identifiées par les parcelles 2 et 3, de superficies approximatives respectives de 32,1 et 37,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire SERV3104678.DG joint à ce même sommaire;
- 2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation des plans et toutes les descriptions techniques, et à réaliser les opérations cadastrales requises à ces fins d'acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- 3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et des servitudes permanentes et temporaires de construction énumérés à la recommandation 1°.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0962 **Protocoles d'ententes entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatives à l'octroi d'aides financières, dans le cadre du *Programme infrastructures Québec-Municipalités*, pour le projet de réalisation des travaux sur la rue Zéphirin-Paquet et l'avenue des Affaires, ainsi que pour le projet d'agrandissement du parc industriel de Beauport - DE2021-988 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser la conclusion des protocoles d'ententes entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatives à l'octroi d'aides financières, dans le cadre du *Programme infrastructures Québec-Municipalités* (PIQM), pour le projet de réalisation des travaux sur la rue Zéphirin-Paquet et l'avenue des Affaires (dossier PIQM #550029), ainsi que pour le projet d'agrandissement du parc industriel de Beauport (dossier PIQM # 550036), selon des conditions conformes à celles mentionnées auxdits protocoles d'ententes joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0963 **Révision à la baisse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville*, et ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville* - FN2021-053 (CT-FN2021-053) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de réviser à la baisse le montant de l'affectation de l'exercice financier 2021 à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville* d'un montant de 100 650 \$, afin de l'établir à 37 499 350 \$;
- 2° de ratifier l'appropriation d'une somme de 37 490 400 \$ à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de proximité de la Ville*, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0964 **Entente entre la Ville de Québec, *Groupe L.E.A.D. inc.* et *Circa Condos S.E.C.*, relative à la modification de l'entente de subvention intervenue le 1^{er} février 2021, et consentement à la cession des droits et obligations découlant de ladite entente - PA2021-142 (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, *Groupe L.E.A.D. inc.* et *Circa Condos S.E.C.*, relative à la modification de l'entente de subvention intervenue le 1^{er} février 2021, et le consentement à la cession par *Groupe L.E.A.D. inc.* des droits et obligations découlant de ladite entente, à *Circa Condos S.E.C.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0965 Entente de services entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à la coordination, la gestion et l'évaluation des services visant le renforcement des compétences interculturelles des organismes pour les années 2021, 2022 et 2023 (Dossier 76467) - AP2021-791 (CT-2254098, CT-2551849) — (Ra-2302)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de services entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une somme de 163 432 \$, soit une somme de 96 432 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour les services de coordination, de gestion et d'évaluation ainsi que les frais indirects de recherche et une somme de 67 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour les services rendus aux organismes-ressources pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0966 Entente relative au versement d'une subvention entre la Ville de Québec et la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation, dans le cadre de la Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle - CU2021-078 (CT-2559353) — (Ra-2302)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du financement par le ministère de la Culture et des Communications et à la contribution financière de la *Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation* d'un montant équivalant à 5 % du coût des travaux :

- 1° la conclusion de l'entente relative au versement d'une subvention entre la Ville de Québec et la *Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation*, totalisant 1 587 183 \$, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon

des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0967 Attribution d'un toponyme – District électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial – Arrondissement de Beauport - CU2021-081 (Ra-2302)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer la nouvelle rue identifiée sur le plan de localisation joint au sommaire décisionnel, par l'onomyme suivant : *Margaret-Fraser*, rue.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0968 Prise d'acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec du 31 août 2021 – Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 - FN2021-051 (CT-FN2021-051) — (Ra-2302)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2021, selon les annexes A, A1 et A2 jointes au sommaire décisionnel;
- 2° de réduire de 6,8 M\$ l'appropriation prévue provenant de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire de proximité prévu au budget de fonctionnement 2021, la faisant passer de 42,5 M\$ à 35,7 M\$;
- 3° d'approprier des revenus supplémentaires pour une somme de 1,6 M\$ et de les affecter au budget de fonctionnement du Service des projets industriels et de la valorisation pour permettre la poursuite des opérations;
- 4° d'approprier des revenus supplémentaires pour une somme de 2,0 M\$ et de l'affecter au poste contingent de proximité;
- 5° d'autoriser le Service des finances à procéder aux écritures budgétaires nécessaires;
- 6° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 d'un montant de 801 511 \$, selon l'annexe B jointe audit sommaire;

7° de prendre acte des virements de crédits budgétaires et de leur impact entre les compétences d'agglomération et de proximité au 31 août 2021, d'un montant de 2 541 042 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;

8° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités d'investissement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 d'un montant de 1 162 600 \$, selon l'annexe E jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0969 Avenant à l'entente du 1^{er} avril 2020 entre la Ville de Québec et *Voice of English-speaking Québec*, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2021–2022 et 2022–2023 - LS2021-171 (CT-LS2021-171) — (Ra-2302)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente du 1^{er} avril 2020 entre la Ville de Québec et *Voice of English-speaking Québec*, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2021–2022 et 2022–2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0970 Abrogation de la résolution CV–2021–0885 – Entente entre la Ville de Québec et 9419–3562 *Québec inc.*, relative au versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'un projet de construction neuve d'un immeuble situé au 141, rue Saint–Paul, dans le cadre de la *Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels* - PA2021-159 (Abroge CV-2021-0885) (CT-2555254) — (Ra-2302)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

1° d'abroger la résolution CV–2021–0885 du 21 septembre 2021, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *G Paradis inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'un projet de construction neuve de l'immeuble situé au 141, rue Saint–Paul, dans le cadre de la *Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels*;

2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9419–3562 *Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 230 000 \$ pour la mise en oeuvre d'un projet de construction neuve de l'immeuble sis au 141, rue Saint-Paul, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

3° d'autoriser le versement d'une subvention de 230 000 \$ à 9419-3562 *Québec inc.*, pour la mise en oeuvre dudit projet. Cette subvention sera versée au requérant selon les termes et conditions de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2021-0971 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat pour l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 76240) - AP2021-682 (CT-2554037) — (Ra-2300)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *IGS Canada*, relatif à l'entretien du revêtement métallisé des fours de l'incinérateur – Arrondissement de La Cité–Limoilou, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme de 398 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa proposition du 21 juin 2021 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0972 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le soutien, l'entretien et l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* et du logiciel *IBM Tririga V10.7 Français* (Appel d'offres public 75987) - AP2021-706 (Ra-2300)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *STI Maintenance inc.*, du contrat pour le soutien, l'entretien et l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* et du logiciel *IBM Tririga V10.7 Français*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une

somme estimée à 5 786 183,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75987 et aux prix unitaires de sa soumission du 29 juillet 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0973 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'*Oracle* (Dossiers 44976 et 51259) - **AP2021-719 (CT-2555540) — (Ra-2300)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement des contrats adjugés à *Oracle Canada ULC*, pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'*Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme de 2 065 096,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux propositions jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0974 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente relative aux coûts additionnels assumés par la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre des travaux d'intégration du *Service évolué de radiocommunication de l'agglomération de Québec* mis en place par *Bell Mobilité Inc.* pour la Ville de Québec et au maintien du réseau *EDACS* - **AJ2021-037 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* et *Bell Mobilité inc.*;
- 2° l'autorisation au Service des finances, sur réception du paiement par *Bell Mobilité inc.* d'une somme maximale de 316 055 \$, de verser la même somme à la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*;

3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0975 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente du 1^{er} janvier 2019 entre la Ville de Québec et le Groupe Plein Air Faune inc., relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy (Dossier 52233) - AP2021-727 (CT-2557397) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente du 1^{er} janvier 2019 entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc.* en vertu de la résolution CA-2018-0305 du 5 juillet 2018, relativement à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy, pour une somme supplémentaire de 287 842 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la saison hivernale 2020-2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0976 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le Centre de biométhanisation de la matière organique – Lot P-7006 – Location d'une génératrice – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 75986) - AP2021-728 (CT-2543269) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *United Rentals of Canada inc.*, du contrat pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO)* - Lot P-7006 - Location d'une génératrice - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une période de 18 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme de 149 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75986 et à sa soumission du 26 juillet 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0977 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de terminaux pour paiements directs et par cartes de crédit et service de commerce électronique par Internet (Appel d'offres public 52152) - AP2021-732 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjudgé à *Global Payments Canada GP*, pour les terminaux pour paiements directs et par cartes de crédit et service de commerce électronique par Internet, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023, pour une somme de 33 360 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la location des terminaux et une somme estimée à 682 935,57 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour les frais de transaction, pour un total de 716 295,57 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 52152 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 mai 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0978 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les services d'agents de sécurité pour le Service de police de la Ville de Québec (Appel d'offres public 52765) - AP2021-744 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Neptune Security Services inc.*, pour les services d'agents de sécurité pour le Service de police de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 954 598,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 52765 et aux prix unitaires indexés de sa soumission du 25 septembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0979 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données Oracle (Dossiers 44976 et 52113) - AP2021-745 (CT-2557668) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement des contrats adjugés à *Oracle Canada ULC* pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour les dossiers 44976 et 52113, pour une somme de 401 549,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0980 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2021-746 (CT-2555754) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* au mandataire du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)*, soit *ITI inc.*, pour une somme de 300 922,11 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 25 octobre 2021 au 24 octobre 2022 (Dossier 52827), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition du 9 juillet 2021 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)* afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec audit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0981 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat *Microsoft Support unifié* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* référence U6448699) du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022 (Dossier 51070) - AP2021-764 (CT-2559142) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat *Microsoft Support unifié* (Contrat-cadre de *Prestations de Services Microsoft* (MSA) référence U6448699) à *Microsoft Canada inc.*, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, pour une somme de 385 994,17 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition du 15 septembre 2021 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0982 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative aux services professionnels et techniques spécialisés en développement économique, en lien avec la Vision entrepreneuriale Québec 2026 (Dossier 76425) - AP2021-767 (CT-AP2021-767) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative aux services professionnels et techniques spécialisés en développement économique, en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour une somme de 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'un montant maximal de 472 450 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* pour la réalisation des services décrits dans cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2021-769, AP2021-770, AP2021-771, AP2021-777 et AP2021-779 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2021-0983 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180) - AP2021-769 (CT-2558572) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 90 248,73 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0984 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124) - AP2021-770 (CT-2557982) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 1 427 895,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0985 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430) - AP2021-771 (CT-2559112) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° du paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 86 698,34 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0986 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, au *Canadien National*, des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (dossier 76433) - **AP2021-773** (CT-2559406) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement au *Canadien National* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 253 805 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0987 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déplacement du réseau souterrain d'*Hydro-Québec*, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 61357) - **AP2021-777** (CT-2559446) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 56 538,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Hydro-Québec* en vertu de la résolution CA-2019-0508 du 20 novembre 2019, pour le déplacement du réseau souterrain d'*Hydro-Québec*, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard

Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0988 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Hydro-Québec Distribution*, de la dépense relative au déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires à l'automne 2021 et début hiver 2022 pour le *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76130) - AP2021-779 (CT-2559662) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Hydro-Québec Distribution* de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires à l'automne 2021 et début hiver 2022 pour le *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 7 741 374 \$, selon la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents relatifs à ladite programmation de travaux.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0989 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de licences et l'augmentation du niveau de service d'un logiciel pour le Service de police de la Ville de Québec - AP2021-790 (CT-AP2021-790) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de licences et l'augmentation du niveau de service d'un logiciel pour le Service de police de la Ville de Québec, pour la période du 22 septembre 2021 au 21 septembre 2022, pour une somme de 142 943,42 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0990 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre de modification numéro 2 à l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec - OT2021-012 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la lettre de modification numéro 2 à l'entente 2019–2022 entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite lettre de modification jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur de l'Office du tourisme de Québec de signer cette même lettre de modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0991 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, pour des mandats délégués à l'Office du tourisme de Québec pour la saison estivale 2021 - OT2021-013 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, pour des mandats délégués à l'Office du tourisme de Québec pour la saison estivale 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussières le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 45.

CV-2021-0992 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de cession de rang hypothécaire par la Ville de Québec sur un immeuble sis au 205, boulevard des Cèdres, connu et désigné comme étant le lot 4 640 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-1002 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à la Ville de Québec d'intervenir à l'acte d'hypothèque immobilière à être consentie par *Carnaval de Québec inc.*, en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, sur le lot 4 640 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin de céder son rang, tant pour les hypothèques que pour les autres droits de garantie créés aux termes de l'acte publié à Québec, sous le numéro 18 152 269, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit acte joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0993 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation des mesures d'exception du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial* en raison de la COVID-19, et ajout de mesures pour les projets d'illumination - DE2021-1003 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Programme de subvention pour les projets de regroupements des gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial*, comme modifié et présenté à l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0994 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Spectris Canada inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Amélioration de la productivité phases 1 et 2* - DE2021-985 (CT-DE2021-985) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 236 840 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Amélioration de la productivité phases 1 et 2*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Spectris Canada inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 236 840 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0995 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la révision à la hausse de l'affectation annuelle à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* et la ratification de l'appropriation d'un montant à même la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* - FN2021-052 (CT-FN2021-052) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la révision à la hausse du montant de l'affectation de l'exercice financier 2021 à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération* d'un montant de 100 650 \$, afin de l'établir à 12 500 650 \$;
- 2° la ratification de l'appropriation d'une somme de 12 825 900 \$ à la *Réserve financière pour le paiement de la dette de l'agglomération*, tel que détaillé à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0996 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, un ajout budgétaire et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec - LS2021-155 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un ajout budgétaire d'une somme maximale de 86 000 \$, et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0997 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et *Un Toit en Réserve de Québec inc.*, relative à une aide financière sous forme de prêt, pour l'acquisition d'un terrain sur le boulevard Père-Lelièvre comprenant les lots 1 228 679, 1 222 680 et une partie du lot 2 142 985, pour réaliser le projet de logement social dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec* - PA2021-145 (CT-2559637) — (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et *Un Toit en Réserve de Québec inc.*, relative à une aide financière sous forme de prêt, pour l'acquisition d'un terrain sur le boulevard Père-Lelièvre comprenant les lots 1 228 679, 1 222 680 et une partie du lot 2 142 985, pour réaliser le projet de logement social dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0998 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution 207-21 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI – Projet de construction d'un bâtiment d'entreposage domestique au 6345, boulevard Wilfrid-Hamel*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* - **PA2021-153** (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution 207-21 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI – Projet de construction d'un bâtiment d'entreposage domestique au 6345, boulevard Wilfrid-Hamel*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0999 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de la clause 20.14 de la convention collective en vigueur - **RH2021-721** (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP)*, relative à la modification de la clause 20.14 de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1000 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement à l'affectation de la réserve de restructuration, R.A.V.Q. 1432* - **RH2021-748** (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de*

retraite des cadres de la Ville de Québec relativement à l'affectation de la réserve de restructuration, R.A.V.Q. 1432.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1001 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1423 - TM2021-204 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1423;*
- 2° l'approbation de la règle de la circulation suivante sur le réseau artériel de l'agglomération : de retirer les arrêts obligatoires aux approches est et ouest de l'intersection de l'avenue Chauveau et de la rue Saint-Charles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1002 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la circulation des camions et des véhicules-outils, R.A.V.Q. 1424 - TM2021-214 (Ra-2301)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la circulation des camions et des véhicules-outils, R.A.V.Q. 1424.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1003 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences Oracle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 41559) - AP2021-759 (CT-2558241) — (Ra-2302)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° du renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, adjugé à *Infrastructures technologiques Québec (ITQ)* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour une somme de 241 836,03 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour ledit renouvellement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1004 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec – Lot 3 (Appel d'offres public 50788) - AP2021-762 (Ra-2302)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 200 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Bell Mobilité inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0044 du 6 février 2019, pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ)* – Lot 3, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1005 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la résolution CV-2020-0560 relative à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-994 (CT-DE2021-994) — (Ra-2302)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la résolution CV-2020-0560, adoptée le 6 juillet 2020, relative à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1006 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2021 et l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 - FN2021-050 (Ra-2302)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de l'état intérimaire d'agglomération de Québec du 31 août 2021, selon l'annexe A-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021, d'un montant de 1 976 926 \$, selon l'annexe B-1 jointe audit sommaire;
- 3° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021, d'un montant de 4 179 896 \$, selon l'annexe C-1 jointe à ce même sommaire;
- 4° la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité au 31 août 2021, d'un montant de 2 541 042 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 5° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires de compétences d'agglomération relatifs aux activités d'investissement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021, d'un montant de 3 000 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-1007 Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3034, et dépôt du projet de règlement - **DE2021-998 (Ra-2301)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 350 \$ ni excéder 850 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-1008 **Approbation du budget de fonctionnement 2021 de la Société de développement commercial Saint-Sauveur - DE2021-998 (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'année 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-1009 Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2021*, R.V.Q. 3035, et dépôt du projet de règlement - **DE2021-999 (Ra-2301)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 153 \$ ni excéder 867 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-1010 **Approbation du budget de fonctionnement 2021 de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* - DE2021-999 (Ra-2301)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2021-1011 ***Règlement sur le programme de subvention visant l'amélioration, la rénovation, le recyclage et la construction d'unités d'habitation dans les sites patrimoniaux déclarés, R.V.Q. 2878 - PA2021-134 (Ra-2298)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant l'amélioration, la rénovation, le recyclage et la construction d'unités d'habitation dans les sites patrimoniaux déclarés, R.V.Q. 2878*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1012 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994 - PA2021-126 (Ra-2298)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1013 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus, R.V.Q. 2995, tel que modifié - PA2021-156 (Ra-2302)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la plantation et au maintien d'arbres sur un lot occupé par un bâtiment isolé de neuf logements ou plus, R.V.Q. 2995, tel que modifié.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1014 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains, R.V.Q. 3001, tel que modifié - PA2021-155 (Ra-2302)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin de préciser les objectifs de la ville en matière de forêt urbaine et de protection des boisés urbains, R.V.Q. 3001, tel que modifié.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1015 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15006Cc, R.V.Q. 3010 - GT2021-252 (Ra-2293)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15006Cc, R.V.Q. 3010.*

Monsieur le vice-président appelle le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 19 Contre : 1

Adoptée à la majorité

CV-2021-1016 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du boulevard Wilfrid-Hamel et au site Fleur de Lys, R.V.Q. 3014 - PA2021-141 (Ra-2298)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du boulevard Wilfrid-Hamel et au site Fleur de Lys, R.V.Q. 3014.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1017 *Règlement sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction de certaines infrastructures dans les emprises de rue du réseau local, les fossés et les immeubles relevant de la compétence de proximité et la réalisation d'études aux fins de la protection des sources d'eau, des lacs, des rivières et des nappes d'eau souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3015 - PA2021-116 (Ra-2298)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction de certaines infrastructures dans les emprises de rue du réseau local, les fossés et les immeubles relevant de la compétence de proximité et la réalisation d'études aux fins de la protection des sources d'eau, des lacs, des rivières et des nappes d'eau souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3015.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1018 *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement au règlement interne de l'université, R.V.Q. 3018 - TM2021-163 (Ra-2295)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval, relativement au règlement interne de l'université, R.V.Q. 3018*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-1019 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 3026 - PA2021-151 (Ra-2298)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 3026.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 05.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 16.

Sylvain Légaré
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Yvon Bussières
Vice-président

SO/ir